



Enfumé par chauffage au bois

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 26 novembre 2019

Bonjour,

j'habite en ville dans un quartier ancien dont les maisons sont proches les unes des autres. Un voisin a installé récemment un chauffage au bois qui est très mal conçu et qui nous enfume. Est-ce que ça peut être considéré comme une forme de tabagisme passif ?

Réponse :

Ce n'est pas du tabagisme passif, mais cela constitue, comme la fumée de tabac, un trouble anormal de voisinage par nuisance olfactive. Le site service-public.fr vous renseignera efficacement sur vos possibilités de recours